

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23.10.2024.

ID : 005-200049203-20241015-2024_63AG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

OBJET : 2024-63AG TE05

Débat d'Orientations Budgétaires - budget annexe Réseau de chaleur pour l'année 2025

Nombre de membres en exercice	59
Nombre de membres présents	24
Nombre de membres présents en distanciel	4
Nombre de voix délibératives	30
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	30
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Étaient présents : DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, GOURY Dominique, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, ROSA Raymond, MAGNE Jean Claude, CHEVAL Jérôme, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, BETTI Alain, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel.

Étaient en distanciel : CLAEYMAN Jean Pierre, TARDY Lionel, MILLE SCHAACK Françoise, PUY Hervé.

Soit onze collègues représentés par vingt-huit délégués sur onze collègues ayant cinquante-neuf délégués.

Étaient excusés : SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, MAULLIER Régis, PARAVISINI Charles, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, DEVEVEY Joseph, BLANC Renaud, BRIOULLE Jean Pierre, FRISON Michel, SANCHEZ Alain, SEMIOND Philippe, AUBEPART André, JOANNET Michel, DELAUP Luc, CREMILLIEUX Gilles, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, SAUMONT Catherine, CESTER Francis, MICHEL Gérard, BONNAFFOUX Joël, GUET Claude, LEMONNIER Kévin, CRAISSE Damien, VOIRON Vincent, DURAND Christian, FONS Olivier, PIC Jean Pierre, BOREL David, CHANFRAY Corinne, BICAIS Jean Jacques, NICOLAS Gérard, DOMMANGE Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable financier ; PEYRON Magali, Secrétaire direction ; RICOU Audrey, Secrétaire général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

OBJET : 2024- 63AG TE05

Débat d'Orientations Budgétaires - budget annexe Réseau de chaleur pour l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018,
Vu la délibération portant création du budget annexe réseau de chaleur,
Vu les statuts modifiés de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) du 27 septembre 2023.

Considérant les délibérations de transfert de la compétence réseaux de chaleur des communes :

- Saint-Jean-Saint-Nicolas
- Baratier
- Montgenèvre
- Prunières
- Chorges
- Tallard

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes.

Le D.O.B est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants dans le cycle budgétaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose à l'assemblée générale le contexte budgétaire de 2024. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives pour 2025.

Le contexte

Plusieurs communes ont transféré la compétence réseau de chaleur au Syndicat. Les communes de Saint-Jean-Saint-Nicolas, Baratier et Montgenèvre ont confié la construction d'un réseau de chaleur au Syndicat, soutenue par l'ADEME et la Région PACA.

Pour les autres communes, des études d'opportunités de faisabilités, pour la réalisation des réseaux de chaleur, sont en cours ou vont être lancées.

- Le réseau de chaleur de la commune de St Jean St Nicolas :

Le réseau de chaleur est relié à une chaufferie centrale composée de 2 chaudières bois (plaquettes forestières) d'une puissance unitaire de 100 kW, permettant le raccordement de 5 bâtiments communaux.

Le réseau de chaleur a été mis en service en octobre 2019.

Pour le fonctionnement du réseau de chaleur plusieurs contrats ont été signé :

- Un contrat d'approvisionnement en plaquettes avec la société BAYLE pour 3 ans renouvelable,
- Un contrat P2 pour l'exploitation avec la société EMC2 pour 1 an renouvelable,

- Une convention d'exploitation avec la commune, en soutien au c

Le 01/01/2024 les nouveaux tarifs révisés sont :

- Le tarif de consommation R1 (prix de la chaleur) a été établi à 0.0417 €/KW HT
- Le tarif d'abonnement R2 annuel (abonnement) a été établi à 164.03 €/KW HT

- **La commune de Baratier :**

Une étude de faisabilité a été lancée en 2022. Le bureau d'études SERMET a étudié plusieurs scénarios raccordant un bâtiment de la commune et des maisons de propriétaires privés. En 2023 il a été nécessaire de faire une étude de scénarios complémentaires afin de sécuriser son équilibre financier. La construction du réseau de chaleur a débuté durant l'été 2024 et il devrait être mis en service fin 2024.

Le réseau desservira 2 bâtiments communaux (école et salle polyvalente) et 4 maisons individuelles. La puissance de la future chaufferie est de 160 kW avec un silo enterré de 50 m³ environ.

Pour le bon fonctionnement du réseau de chaleur, et comme Saint Jean Saint Nicolas, plusieurs contrats seront signés :

- Un contrat d'approvisionnement en plaquettes avec la régie d'Embrun
- Un contrat P2 pour l'exploitation
- Une convention d'exploitation avec la commune pour la livraison des plaquettes

Les tarifs R1 et R2 annoncés au terme de l'étude de faisabilité :

- Le tarif de consommation R1 (prix de la chaleur) a été établi à 0.0377 €/KW HT
- Le tarif d'abonnement R2 annuel (abonnement) a été établi à 145 €/KW HT

- **La commune de Montgenèvre :**

Les travaux de rénovation de la chaufferie sont en cours de réalisation, avec la mise en place des nouvelles chaudières et des électrolyseurs ainsi que la pose de l'installation photovoltaïque pour une mise en service du site prévu pour mi-décembre. La partie solaire thermique est revue afin de pouvoir prétendre aux nouveaux critères de subvention de la Région SUD, l'étude sera rendue fin 2024. Si les résultats sont concluants, les travaux solaire thermique seront engagés au cours du 1^{er} semestre 2025.

- **La commune de Prunières :**

Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur va être lancée au dernier trimestre 2024, sur le secteur situé autour de la mairie.

Un travail a déjà été fait auprès des gros consommateurs du secteur et notamment auprès des copropriétés privées potentiellement raccordables sur le réseau qui ont des besoins en chaleur mais également en eau chaude sanitaire.

- **La commune de Tallard**

Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur est en cours sur la commune depuis mars 2024.

Cette étude a pour objet de déterminer la faisabilité de création d'un ou plusieurs réseaux de chaleur sur l'ensemble de la commune.

Les résultats finaux sont attendus pour début novembre 2024.

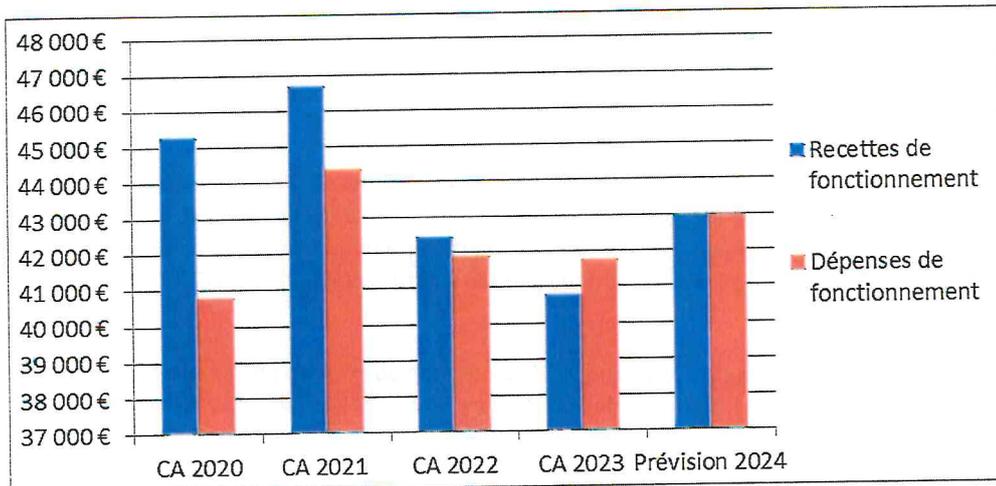
- **La commune de Chorges :**

Une étude de faisabilité a été lancée sur le dernier trimestre 2023 pour la création d'un réseau de chaleur autour du secteur « Champ de Foire » avec une restitution prévue fin 2024.

- **La commune de Veynes :**

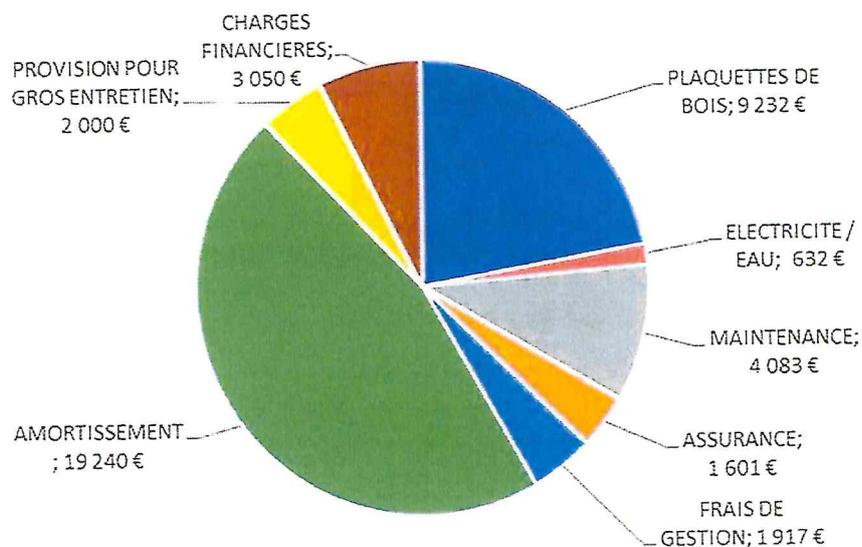
La commune de Veynes a demandé au Syndicat d'étudier la possibilité de prendre en exploitation son réseau de chaleur mis en service en 2012. Le Syndicat doit se positionner rapidement.

1. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



La répartition des dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 :

DEPENSES	MONTANTS
PLAQUETTES DE BOIS	9 232 €
ELECTRICITE / EAU	632 €
MAINTENANCE	4 083 €
ASSURANCE	1 601 €
FRAIS DE GESTION	1 917 €
AMORTISSEMENT	19 240 €
PROVISION POUR GROS ENTRETIEN	2 000 €
CHARGES FINANCIERES	3 050 €



Pour 2025 les dépenses et recettes de fonctionnement vont intégrer les 2 nouveaux réseaux de chaleur de Baratier et Montgenèvre. On peut les résumer comme ci-dessous :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

Voté en 2024 :	20 004 €
Prévision à fin 2024	20 000 €
Prévision 2025 :	60 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Voté en 2024 :	2 040 €
Prévision à fin 2024	2 040 €
Prévision 2025 :	8 000 €

Chapitre 66 – Charges financières :

Voté en 2024 :	3 000 €
Prévision à fin 2024	2 900 €
Prévision 2025 :	25 000 €

Les autres dépenses concernent les amortissements et reprises de provisions en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

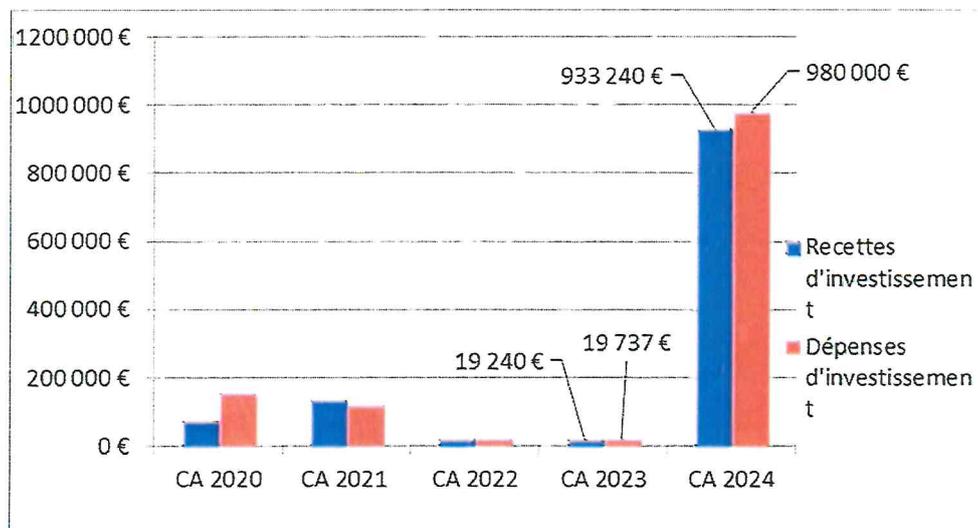
Pour les recettes de vente de chaleur :

Chapitre 70 – Produits des services :

Voté en 2024 :	36 000 €
Prévision à fin 2024	33 231 €
Prévision 2025 :	130 000 €

2. Les dépenses et recettes d'investissement

L'adhésion à la compétence chaleur par délibérations concordantes de plusieurs communes implique de réaliser les premières études techniques de faisabilité. Ces études sont dans un premier temps prises en charge par le budget principal et transférées au budget annexe pour la réalisation du projet.



Les budgets de construction des réseaux de chaleur de Baratier et Montgenèvre ont déjà été inscrits au budget 2023.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23.10.2024

ID : 005-200049203-20241015-2024_63AG-DE

En 2025 les études sur les autres réseaux de chaleur devraient marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux. Ils seront inscrits en cours d'année.

Les dépenses 2025 à prévoir sont estimés :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes : 47 000 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) : 1 600 000 € pour les futurs réseaux de chaleur de Chorges et Prunières.

3. Etat de la dette

Date du prêt	Durée	Taux	Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2024	Annuités 2025	
							Capital	Intérêts
03/06/2019	20	1,60%	Crédit Agricole	Réseau de chaleur de St Jean St Nicolas	254 000 €	191 311 €	11 945 €	2 710 €
	10			Prêt relais Réseau de chaleur de Baratier	467 000 €			
	25			Réseau de chaleur de Durancia	300 000 €	300 000 €		
Total						491 311 €	11 945 €	2 710 €

Le capital restant dû sera de 491 311 € en prenant en compte le dernier emprunt pour Durancia.

Le budget annexe a bénéficié d'une avance de trésorerie du budget principal du Syndicat de 250 000 € en 2019 pour financer les premières factures. Il reste 50 000 € à rembourser.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

